VILLE DE MONTBELIARD DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 30 juin 2023.

Etaient présents:

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés:

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etait absent:

M. Patrick TAUSENFREUND

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Cette délibération a été affichée le : 12 juillet 2023

DELIBERATION N° 2023-10.07-15

RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose:

La politique d'aide financière accordée aux particuliers dans le cadre du ravalement de façades de leur immeuble a été actée par délibération du Conseil Municipal en 1987. Elle a été modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014.

Deux demandes de subvention ont été déposées. Elles entrent dans le dispositif incitatif existant. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, ces projets ont fait l'objet d'un conseil couleur assuré par la coloriste et des autorisations d'urbanisme ont été délivrées.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC subventionnés	Nombre de logement	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
SAS VIGNERON IMMOBLIER	36 – 38 – 40 avenue Joffre	74 664 €	30	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m² et au-delà de 10 logements plafond de 150 € par logement	4 500 €
SAS VIGNERON IMMOBILIER	2 – 2 B avenue Chabaud Latour	56 853 €	20	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m² et au-delà de 10 logements plafond de 150 € par logement	3 000 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal procède au versement desdites subventions dès la réception de la facture acquittée et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations préalables délivrées.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0

Ne participe pas

au vote : 2

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Marie Noethe Big

Déposée en Sous-Préfecture le : 12 juillet 2023

Marie-Noëlle BIGUINET